

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 29 avril 2013

Présents : MM. Christian SORET, Bernard LEROY, Claude DASSÉ,
Mme Fabienne DRUOT,
MM. Alain ROCHETTE, Gilles THOMAS, Gérard PAQUERAUD, Thierry VANDEBROUCK

Absents avec pouvoir :
Mme Catherine Carpentier donne pouvoir à Alain ROCHETTE
M. Dominique NEVEU donne pouvoir à Christian SORET
M. Jean-Jacques LETAILLEUR donne pouvoir à Gilles Thomas

Absents non excusés : Mme Sylviane Bertin, M. Christian FAUCHET

Secrétaire de séance : M. Alain ROCHETTE

La séance est ouverte à 20 h 30

* * * * *

Le conseil municipal a délibéré et pris position sur les sujets suivants :

1) CHOIX DES ENTREPRISES CHARGÉES DE LA RÉALISATION D'UN ESPACE « LOISIRS ET SPORTS », SIS RUE DES MAUROIS.

Seize entreprises ont répondu aux appels d'offres, présentées en février dernier, par la commune en vue de la réalisation d'un Espace « loisirs et sports », sis rue de Maurois sur une surface de 11 000m². Cette réalisation, qui fait l'objet d'un contrat rural subventionné pour mémoire à 135 000€ par le conseil régional d'Ile de France et à 105 000€ par le conseil général du Val d'Oise, a été découpée en trois lots de travaux par les maîtres d'œuvres Daniel Dohy, architecte paysagiste et Michel Figeat, architecte DPLG, soit :

- Lot 1 : espaces paysagers
- Lot 2 : VRD
- Lot 3 : locaux associés

Les critères de jugement retenus pour différencier les offres, classés par ordre décroissant d'importance et pondérés, ont été les suivants :

1. Prix des prestations (40 %) appréciés sur la base des DPGF
2. Valeur technique (40 %) appréciée sur la base du mémoire technique
3. Planning d'exécution (20%).

✓ **ANALYSE DES OFFRES DU LOT 1 « AMENAGEMENTS PAYSAGERS » ET OFFRE RETENUE**

A l'ouverture des plis :

Rappel de l'estimation Architecte / marché de base : **203 008,00 €HT**, soit **242 788,00 €TTC**.

06 entreprises ont répondu. Les offres sont recevables.

A l'ouverture des plis, et avant toute vérification, les résultats sont les suivants :

Numéro d'enveloppe	Entreprises	Offre de base		Option obligatoire (entretien annuel)	
		€ HT	€ TTC	€ HT	€ TTC
02	VERT LIMOUSIN	210 811,67	252 130,75	13 660,00	16 337,36
05	MARCEL VILLETTE	268 387,92	320 991,95	11 079,40	13 250,96
06	BATI OUEST	377 135,00	451 053,46	52 410,00	62 682,36
08	VAL D'OISE JARDINS	228 977,05	273 856,55	6 922,00	8 278,71
10	DUBRAC T.P. CHENE VERT	199 999,50	239 199,40	5 549,00	6 636,60
14	C.E.R.D.P. ESPACE DECO	230 526,11	275 709,23	7 439,00	8 897,04
		Variante proposée par l'entreprise			
		207 833,01	248 568,28	7 169,00	8 574,12

Après la vérification des offres initiales, une réduction des prestations demandée par le maître d'ouvrage pour rester dans l'enveloppe budgétaire prévue, une deuxième offre financière de chacune des entreprises, l'analyse de la valeur technique de chacune des offres et des plannings prévus pour la réalisation des travaux, le classement des entreprises est le suivant :

	DUBRAC TP / CHENE VERT	CERDP / ESPACE DECO	VERT LIMOUSIN	MARCEL VILLETTE	VAL D'OISE JARDINS	BATI OUEST
PRIX	40	37,44	38,28	32,11	35,15	13,17
TECHNIQUE	28,8	35,2	30,4	36	21	25,6
PLANNING	16	20	16	20	16	16
POINTS	84,8	92,64	84,68	88,11	72,15	54,77
CLASSEMENT	3	1	4	2	5	6

L'entreprise CERDP/Espace Deco, compte tenu de son offre financière finale et de sa valeur technique, de ses qualifications « Qualipaysage et qualisports » et du planning des travaux qu'elle propose, **retenu par la commission d'appels d'offres de la municipalité est proposée au vote des membres du conseil municipal**, avec la variante du terrain multisports synthétique, sans entretien, de la gamme « Chabal sport » **pour un montant total de : 173 633,12 €HT**.

A l'unanimité, moins l'abstention de Fabienne Druot, la proposition de la commission d'appels d'offres est retenue.

Il est demandé à Mr le Maire de vérifier si la prestation d'entretien annuel des aménagements paysagers, d'une valeur de 7439€HT, est comprise ou pas dans l'offre finale de CERDP/Espace Deco, ci-dessus.

✓ **ANALYSE DES OFFRES DU LOT 2 « VRD » ET OFFRE RETENUE**

A l'ouverture des plis

Rappel de l'estimation Architecte / marché de base : **106 135,00 €HT**, soit : **126 937,00 €TTC**

05 entreprises ont répondu. Elles sont recevables.

A l'ouverture des plis, et avant toute vérification, les résultats sont les suivants :

Numéro d'enveloppe	Entreprises	Offre de base		Variante proposée par l'entreprise	
		€ HT	€ TTC	€ HT	€ TTC
01	COLAS	194 652,94	232 804,92		
04	S.A.T.P.	131 800,93	157 633,91		
06	BATI OUEST	149 791,00	179 150,04		
07	E.V.V.O.	133 138,57	159 233,73		
11	DUBRACT.P.	89 998,00	107 637.61		

Après la vérification des offres initiales, une réduction des prestations demandée par le maître d'ouvrage pour rester dans l'enveloppe budgétaire prévue, une deuxième offre financière de chacune des entreprises, l'analyse de la valeur technique de chacune des offres et des plannings prévus pour la réalisation des travaux, le classement des entreprises est le suivant :

	DUBRAC TP	S A T P	E V V O	BATI OUEST	COLAS
PRIX	40	33,49	27,17	23,6	9,71
TECHNIQUE	30	38,40	28,8	25,2	28,8
PLANNING	20	13,33	13,33	10	13,33
POINTS	90	85,22	69,3	58,8	51,84
CLASSEMENT	1	2	3	4	5

L'entreprise Dubrac TP, compte tenu de son offre financière finale, de sa valeur technique et du planning des travaux qu'elle propose, retenue par la commission d'appels d'offres de la municipalité est proposée au vote des membres du conseil municipal pour un montant total de : 64 999,00 €HT.

A l'unanimité, la proposition de la commission d'appels d'offres est retenue.

✓ **ANALYSE DES OFFRES DU LOT 3 « LOCAUX ASSOCIES » ET OFFRE RETENUE**

A l'ouverture des plis

Rappel de l'estimation Architecte / marché de base : **145 000,00 €HT**, soit : **173 420,00 €TTC**

05 entreprises ont répondu. L'entreprise TELECOISE (enveloppe n°03) s'est portée candidate pour le seul lot 3H-électricité/chauffage. Cette possibilité n'étant pas prévue par le règlement de la consultation, l'offre ne peut être recevable.

Les offres des 4 autres entreprises sont recevables.

A l'ouverture des plis, et avant toute vérification, les résultats sont les suivants :

Numéro d'enveloppe	Entreprises	Offre de base	
		€ HT	€ TTC
06	BATI OUEST	210 117,00	251 299,93
09	SOGEBA	216 335,40	258 737,13
12	NIPL BATIMENT	180 140,02	215 447,46
13	FLOUX MACONNERIE	201 789,32	241 340,02

Après la vérification des offres initiales, une deuxième offre financière de chacune des entreprises, l'analyse de la valeur technique de chacune des offres et des plannings prévus pour la réalisation des travaux, le classement des entreprises est le suivant :

	BATI OUEST	SOGEBA	NIPL	FLOUX
PRIX	31,68	32,08	40	33,05
TECHNIQUE	29,6	20,8	21,6	16
PLANNING	16	20	16	16
POINTS	77,28	72,88	77,6	65,05
CLASSEMENT	3	2	1	4

L'entreprise NIPL Bâtiment, compte tenu de son offre financière finale, de sa valeur technique et du planning des travaux qu'elle propose, **retenue par la commission d'appels d'offres de la municipalité est proposée au vote des membres du conseil municipal pour un montant total de : 163 744,53 €HT.**

A l'unanimité, la proposition de la commission d'appels d'offres est retenue.

Pour mémoire, les travaux de réalisation de l'Espace « Loisirs et sports » débuteront en juin prochain et seront achevés à la fin du mois de novembre 2013.

2. AUTORISATION DE LA SIGNATURE DES MARCHES AVEC LES ENTREPRISES RETENUES.

A l'unanimité, les membres du conseil municipal autorise Mr le Maire à signer les marchés précités, le jeudi 16 mai 2013 à 14h30, en mairie. Ces marchés représentent un montant global de : 402 376,65 €HT dont 162 376,65 €HT d'autofinancement de la commune.

Mr le Maire signale que le permis d'aménager l'Espace « Loisirs et sports » est instruit et sera délivré par la DTEA du département en fin de semaine 18.

4. RENOUELEMENT DU CONTRAT DE TRAVAIL DE L'HOTESSE D'ACCUEIL DE LA MAIRIE.

Compte tenu du départ en retraite, en juin prochain, de l'hôtesse d'accueil de la mairie, Mr le Maire propose deux solutions de remplacement de cet agent :

1. Recrutement d'un nouvel agent et signature d'un contrat de 24h, à l'identique de la situation actuelle
2. Recrutement d'un nouvel agent et signature d'un contrat en CDD, de début septembre à fin février 2014, puis signature d'un contrat en CDD de 35h, couvrant les deux fonctions suivantes : « Hôtesse d'accueil et agent d'agence postale communale » avec l'appui des formations nécessaires.

A l'unanimité, les membres du conseil municipal retiennent la solution 2 et autorise Mr le Maire à engager, dès à présent, le recrutement en CDD de six mois permettant de remplacer l'hôtesse d'accueil en septembre prochain.

5. **QUESTIONS DIVERSES.**

- ✓ **Sécurité routière dans les rues du village** : Gérard Paqueraud signale le rendez-vous du 02 mai entre Laetitia Besche, représentante de la direction des routes du département, Mr le Maire et lui-même pour l'organisation d'une journée de prévention routière dans le village, fin mai, début juin. L'objectif de cette journée sera de sensibiliser les automobilistes traversant notre village au respect des vitesses autorisées.

A 21h45, la réunion des membres du conseil municipal est close, l'ordre du jour étant épuisé.